

Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°01/2020 de la séance du

Lundi 18 mai 2020 – à 20h00

En la Salle de gym de Veytaux

Président : M. John Grandchamp

Présents : **24 membres**

Excusés : **7 membres**

Mmes/MM. : C. Clément, J. Delmatti, J. De Rham, O. Gasser, B. Jouvel, T. Künckli Cagin et V. Schweizer Ronnerström

Absents : **4 membres**

Mmes/MM. : J. Escalera Lopes, D. Holland, D. Ouro-Madeli et J.-M. Pierlot

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 MAI 2020 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
 - a. Commission prévention Riviera – Rapport d'activités 2019 (communication **N°01/2020**)
 - b. CORAT Riviera – Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire – Rapport d'activités 2019 (communication **N°02/2020**)
5. Dépôt de préavis :
 - a. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 60'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la restauration de l'horloge et du clocheton du collège (préavis N°01/2020), déposé par la voie de l'urgence (préavis **N°01/2020**)
 - b. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'900.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au renforcement du réseau de défense incendie au lieu-dit « En Sonchaux », suite à la construction d'un réservoir par le SIGE (préavis **N°02/2020**)
 - c. Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2019 (préavis **N°03/2020**)
 - d. Relatif au rapport de gestion 2019 (préavis **N°04/2020**)

- e. Relatif à la gestion et 2019 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°05/2020)
 - f. Relatif aux comptes 2019 du Fonds culturel Riviera (préavis N°06/2020)
6. Rapports des commissions
- a. Relatif maintien d'un Conseil communal, au maintien du système majoritaire à deux tours pour les élections communales, à la détermination du nombre de membres du Conseil communal et des suppléants, ainsi qu'à la détermination du nombre de Conseillers municipaux (préavis N°19/2019)
 - b. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 60'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la restauration de l'horloge et du clocheton du collège (préavis N°01/2020), déposé par la voie de l'urgence (préavis N°01/2020)
 - c. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'900.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au renforcement du réseau de défense incendie au lieu-dit « En Sonchaux », suite à la construction d'un réservoir par le SIGE (préavis N°02/2020)
7. Questions et propositions individuelles

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progins, agent de proximité et le public.

M. le Président, J. Grandchamp, précise que la disposition de la salle de gym a été soumise à la préfecture qui a donné son accord pour la séance de ce soir en cette salle. Cette nomenclature sera répétée pour la séance du mois de juin 2020.

M. le Président, J. Grandchamp, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, J. Grandchamp, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

M. le Président, J. Grandchamp, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2019

M. le Président, J. Grandchamp, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

K. Armstrong revient sur son intervention en page 11 et précise qu'elle ne souhaitait pas parler que des personnes âgées qui bénéficieront de l'ascenseur, mais que ce dernier pourra être utile pour tout le monde.

F. Jordan constate qu'il y a une petite coquille sur le mot terrain dans l'intervention de Mme la Syndique à la page 12.

Il n'y a plus de remarque.

Avec une abstention, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 est accepté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président, J. Grandchamp, indique qu'il n'y a pas de communication du Bureau. Il souhaite tout de même remercier la Municipalité pour la mise en place du marché maraîcher au milieu du Village le samedi matin. L'ambiance de ce marché fait chaud au cœur. Il espère qu'il y aura une pérennisation de ce marché.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique que les Conseillers ont reçu deux communications écrites. S'ajoutent une communication de sa part et une de la part de M. Rey Lescure.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Quelle drôle de période nous avons vécu et nous vivons toujours. Une coupure dans notre quotidien, mais aussi un recentrage sur les priorités, qu'elles soient personnelles ou communales.

Par rapport à la commune ... C'est une ambiance toute particulière que nous ressentons dans cette salle et dans cette disposition « éloignée » de nos conseillers. En effet, les mesures sanitaires sont passées par là et tout a été mis en œuvre par notre personnel communal, que je tiens à remercier ici, pour que les distances soient respectées et permettent ainsi le débat démocratique.

Notre commune a eu ces dernières semaines un fonctionnement différent. Nous avons, par précaution, fermé la réception de notre greffe et notre poste, de façon à protéger notre population et notre personnel. Une permanence téléphonique a toujours été assurée avec un horaire réparti entre le personnel de l'administration. Le suivi a donc été assuré et les réponses aux questions ont pu être apportées.

Concernant les équipes forestières, voirie et espaces verts, elles ont pu continuer à fonctionner par des demi-équipes afin d'assurer les tâches prioritaires définies pour la propreté de notre commune dans le respect des mesures sanitaires.

Suite à un courrier adressé à nos citoyennes et citoyens dits « à risque », un réseau de bénévoles s'est rapidement mis en place et pour les personnes le désirant, il leur a été possible de demander que leurs courses leur soient livrées ou d'autres menus services.

Du côté de nos locataires commerciaux, restaurant de Sonchaux, buvette ou autre locataire, nous avons eu un contact avec eux de façon à les rassurer, sur les loyers de mars et avril. Nous avons convenu avec eux qu'un point sera fait en fin d'année. Vous

l'avez peut-être constaté, les tables du petit port ont été retirées, alors que la buvette a été maintenue. Cela a permis aux personnes se promenant de boire un café, mais en continuant les promenades, sans vraiment s'arrêter. Nous avons aussi fait le choix de laisser nos places de jeux ouvertes. Une observation des lieux nous a en effet permis de constater qu'elles n'étaient pas envahies et permettaient à l'occasion une pause pour des mamans et leurs enfants. La garderie a été fermée durant la fermeture des classes.

Je ne vous le cache pas, la commune, comme toutes les autres, a un risque financier majeur. Tout comme elle aura un risque financier par la fermeture du Château de Chillon qui lui aussi va être fortement touché et dont le travail de communication va être énorme afin de rétablir la confiance et faire revenir le public. De plus, tout comme les autres institutions culturelles, il dépend des décisions relevant des mesures sanitaires imposées. Un contact a été établi avec la Présidence et la Direction du Château.

La Commune a donc réagi rapidement. En l'état à ce jour, je crois pouvoir dire que nous n'avons pas eu de perte de personne au sein de notre population.

La Municipalité a continué ses séances en la salle du Conseil communal, la secrétaire s'installant dans le hall ... Là aussi les mesures sanitaires ont été respectées.

Cette situation de « crise » a aussi ses effets bénéfiques, la solidarité entre les habitants a fonctionné et elle a vu naître le marché du samedi matin qui rencontre un joli succès, semaine après semaine. Lorsque les mesures sanitaires seront allégées ou disparues, nous pourrons aussi étendre l'offre, la population nous y encourage chaque semaine.

Vous dire pour terminer que mes pensées vont à vous, vos proches, vous dont la situation professionnelle a changé, vous qui avez de la peine à reprendre ou retrouver un rythme, vous qui avez perdu une connaissance ou avez subi la maladie. Ce bouleversement nous a tous surpris et je vous adresse en mon nom ainsi qu'au nom de mes collègues mes meilleurs messages et je reste, nous restons, bien évidemment à votre disposition. »

A. Rey Lescure indique que c'est avec enthousiasme qu'il souhaite parler du marché maraîcher. L'idée est effectivement la pérennisation. Ce marché a été mis en place avec la volonté qu'il reste en place même après le confinement. Ce marché a rencontré un immense succès. Les personnes qui sont venues ont dû patienter. Tout est mis en œuvre pour réduire cette attente. Les jeunes qui tiennent ce marché sont motivés et ont envie de faire avancer les choses. Samedi dernier, il a été développé la possibilité de prendre commande, mais le système n'est pas si simple à mettre en place. Il faut aller chercher la marchandise et préparer les commandes le matin et cela reste un peu compliqué. Tout se met en place. L'idée est de pérenniser ce marché. Dès que le confinement sera fini, on fêtera le « vrai déconfinement ». Il encourage la population à continuer à lui accorder un bel accueil.

a) COMMISSION PREVENTION RIVIERA – RAPPORT D’ACTIVITES 2019 (COMMUNICATION N°01/2020)

b) CORAT RIVIERA – COMMISSION CONSULTATIVE REGIONALE POUR L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – RAPPORT D’ACTIVITES 2019 (COMMUNICATION N°02/2020)

5. DEPOT DE PREAVIS

a) RELATIF A L’OCTROI D’UN CREDIT D’INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 60’000.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A LA RESTAURATION DE L’HORLOGE ET DU CLOCHETON DU COLLEGE (PREAVIS N°01/2020), DEPOSE PAR LA VOIE DE L’URGENCE

M. le Président, J. Grandchamp, indique qu’une commission a déjà été nommée et qu’elle rapportera au point 6 ci-dessous.

b) RELATIF A L’OCTROI D’UN CREDIT D’INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 75’900.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES AU RENFORCEMENT DU RESEAU DE DEFENSE INCENDIE AU LIEU-DIT « EN SONCHAUX », SUITE A LA CONSTRUCTION D’UN RESERVOIR PAR LE SIGE (PREAVIS N°02/2020),

M. le Président, J. Grandchamp, indique qu’une commission a déjà été nommée et qu’elle rapportera au point 6 ci-dessous.

c) RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX POUR L’EXERCICE 2019 (PREAVIS N°03/2020)

M. le Président, J. Grandchamp, indique que c’est la commission de gestion et des finances qui est en charge de l’examen de ce préavis et qu’elle rapportera lors de la prochaine séance.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion liminaire.

Il n’y a pas de remarque.

d) RELATIF AU RAPPORT DE GESTION 2019 (PREAVIS N°04/2020)

M. le Président, J. Grandchamp, indique que c'est la commission de gestion et des finances qui est en charge de l'examen de ce préavis et qu'elle rapportera lors de la prochaine séance.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

e) RELATIF A LA GESTION ET COMPTES 2019 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN(CIEL) (PREAVIS N°05/2020)

M. le Président, J. Grandchamp, indique que c'est la commission ad-hoc qui est en charge de l'examen de ce préavis et qu'elle rapportera lors de la prochaine séance.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

f) RELATIF AUX COMPTES 2019 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°06/2020)

M. le Président, J. Grandchamp, indique que c'est la commission ad-hoc qui est en charge de l'examen de ce préavis et qu'elle rapportera lors de la prochaine séance.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

a) RELATIF AU MAINTIEN D'UN CONSEIL COMMUNAL, AU MAINTIEN DU SYSTEME MAJORITAIRE A DEUX TOURS POUR LES ELECTIONS COMMUNALES, A LA DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DES SUPPLEANTS, AINSI QU'A LA DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX (PREAVIS N°19/2019)

M. le Président, J. Grandchamp, prie le rapporteur, P. Mason, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, J. Grandchamp, procède au vote du préavis. Avec une abstention, le préavis est accepté par 23 voix.

b) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 60'000.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A LA RESTAURATION DE L'HORLOGE ET DU CLOCHETON DU COLLEGE (PREAVIS N°01/2020), DEPOSE PAR LA VOIE DE L'URGENCE

M. le Président, J. Grandchamp, procède à la lecture des conclusions du rapport, le rapporteur étant absent ce soir.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion.

M. Pezutti constate que le nom du troisième membre de la commission doit être inscrit sur le rapport.

M. le Président, J. Grandchamp, indique que la remarque sera faite au rapporteur, soit V. Schweizer Ronnerström.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, J. Grandchamp, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Pfaff constate que le Conseil communal devrait remercier explicitement le donataire.

M. le Président, J. Grandchamp, acquiesce. La Municipalité a déjà personnellement remercié son Altesse Impériale. Un courrier lui sera adressé au nom du Bureau, du Conseil communal et de la population.

c) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 75'900.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES AU RENFORCEMENT DU RESEAU DE DEFENSE INCENDIE AU LIEU-DIT « EN SONCHAUX », SUITE A LA CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR PAR LE SIGE (PREAVIS N°02/2020),

M. le Président, J. Grandchamp, prie la rapporteure, A. Sandmeyer, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, J. Grandchamp, remercie les commissaires qui ont siégés pendant cette période difficile.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion.

V. Wicht constate que dans le rapport, il est indiqué CHF 2'200.-, alors qu'au point 7.3 du préavis (page 2), il est fait mention de CHF 2'400.- Elle demande si c'est une erreur de report.

L. Shérif indique que l'amortissement est de CHF 2'200.- et qu'il y a un intérêt supplémentaire qui porte la somme totale à CHF 2'400.-.

Il n'y a plus de remarque.

M. le Président, J. Grandchamp, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité

7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion.

P. Mason demande si les macarons pour le parcage au sein du Village resteront sous le même format ou si un format différent va être mis en place.

A. Rey Lescure répond qu'ils vont rester sous le même format. Pour pouvoir avoir un format plus petit, il faut passer par l'ASR et cela représente un coût important.

A. Sandmeyer indique qu'elle a été interpellée à plusieurs reprises par des citoyens en ce qui concerne le petit jardinet à la Rue Bonivard 9. Il y avait un magnifique magnolia qui n'a pas survécu aux travaux. Il n'y a maintenant que de la mauvaise herbe. Elle demande s'il est possible de demander au propriétaire de faire quelque chose. Elle rajoute également que devant l'entrée de la Pinte, il est possible de constater que les travaux sont arrêtés. Or, la zone est presque dangereuse en plus d'être moche.

A. Rey Lescure répond que la copropriété a prévu de placer un arbre à la place du magnolia, mais cela traîne. Il est déjà intervenu une fois, mais un nouveau courrier sera adressé à la copropriété. Il s'agit en effet d'un triangle très en vue du public et cela tient à cœur à la Municipalité qu'il soit entretenu.

A. Sandmeyer rajoute qu'il est parfois possible de sommer le propriétaire d'exécuter les travaux et, à défaut, de lui faire payer sa prise en charge.

A. Rey Lescure répond que la Commune de Veytaux aurait cette possibilité. La Commune pourrait donc faire les travaux, mais il sait pertinemment que les factures ne seraient pas payées par la suite par la copropriété. Il constate que les travaux sont terminés depuis peu et espère que le nécessaire sera fait rapidement.

P. Mason constate que s'agissant de l'immeuble de la Rue du They, on se demande si les travaux sont finis, parce qu'il y a une espèce de cage pour protéger des cailloux.

L. Sherif répond que ce sont des conditions particulières définies par Pro Riviera. Les aménagements extérieurs ne correspondaient pas aux autorisations obtenues. De nouveaux plans par des paysagistes professionnels sont en cours pour présenter une finalisation afin de satisfaire Pro Riviera et la Municipalité. Le chantier est donc encore en cours au niveau des aménagements extérieurs.

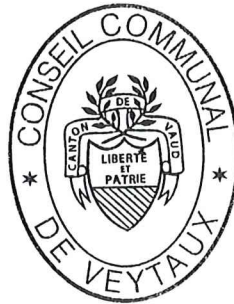
M. le Président, J. Grandchamp, remercie et clôt la séance, il est 20h40. Il demande que les Conseillers communaux ne sortent pas tous en même temps, ceci de ne pas créer un rassemblement supérieur à cinq personnes à l'extérieur.

Prochaines séances du Conseil

22 juin, 14 septembre, 26 octobre et 7 décembre 2020

Le Président


J. Grandchamp



La Secrétaire


A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 18 mai 2020